

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 17 octobre 2016 .

Le lundi 17 octobre 2016, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 6 octobre 2016 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents :

Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Annick DELFARRIEL - Jean-Paul FANET -Emmanuelle JARDIN-PAYET - Pierre SCHMIT - André LECLAIRE - Céline BLANLOT - Jessica PIERRE - Sophie LE PIFRE - Jean-François MORLAY - Laurence DUPONT- Annick BELZEAUX - Michel TOURNIER -Jacques FRICKER- Anne GOURLIN - Karen YVON (du n° 5 à la fin du conseil) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Roger HUET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Pascal GUEGAN donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET
Gilbert TALMAR donne pouvoir à Daniel VINCENT
Eric JAMES donne pouvoir à Jacques FRICKER
Marc BENICHON donne pouvoir à Annick DELFARRIEL

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 26 septembre 2016

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 26 septembre 2016.

2°) Décision budgétaire modificative n° 3/2016 – Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 pour, 4 abstentions :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°3/2016 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP + DM1 + DM2	DM 3/2016	BP+ DM1+ DM 2 + DM 3/2016
60611 - Eau et assainissement	18 640,00 €	-1 195,00 €	17 445,00 €
60622 - Carburants	11 776,00 €	-1 994,00 €	9 782,00 €
60624 - Produits de traitement	4 200,00 €	2 837,00 €	7 037,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	3 850,00 €	1 800,00 €	5 650,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	99 091,00 €	-4 637,00 €	94 454,00 €
60633 - Fournitures de voirie	15 300,00 €	-2 173,00 €	13 127,00 €

60636 - Vêtements de travail	2 900,00 €	-800,00 €	2 100,00 €
6065 - Livres, disques, cassettes	8 500,00 €	1 200,00 €	9 700,00 €
611 - Contrats de prestations de services	25 286,00 €	1 340,00 €	26 626,00 €
6135 - Locations mobilières	34 650,00 €	20 000,00 €	54 650,00 €
615221 - Entretien et réparation Bâtiments	14 000,00 €	4 154,62 €	18 154,62 €
615231 - Entretien et réparations voirie	19 930,00 €	2 173,00 €	22 103,00 €
615232 - Entretien et réparations voie et réseaux	0,00 €	455,00 €	455,00 €
61551 - Matériel roulant	7 200,00 €	3 100,00 €	10 300,00 €
6156 - Maintenance	10 582,03 €	-500,00 €	10 082,03 €
6161 - Primes d'assurances - flotte automobile	0,00 €	14 854,00 €	14 854,00 €
6162 - Primes d'assurances - multirisques	0,00 €	22 836,00 €	22 836,00 €
6168 - Primes d'assurances	38 000,00 €	-37 690,00 €	310,00 €
6226 - Honoraires	14 416,00 €	-1 500,00 €	12 916,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	23 201,00 €	-622,00 €	22 579,00 €
6237 - Publications	12 779,00 €	-1 000,00 €	11 779,00 €
65541 - Charges intercommunales	0,00 €	4 231,00 €	4 231,00 €
65548 - charges intercommunales	133 300,00 €	-4 231,00 €	129 069,00 €
67441 - Budget annexe	15 939,14 €	5 203,00 €	21 142,14 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	1 710,00 €	3 710,00 €
73925 - FPIC	2 000,00 €	3 769,00 €	5 769,00 €
022 - dépenses imprévues	630,62 €	-630,62 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		32 690.00 €	

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP + DM1 + DM2	DM 3/2016	BP+ DM1+ DM 2 + DM 3/2016
6459 - Remboursement charges	16 000,00 €	557,00 €	16 557,00 €

7325 - FPIC 2016	57 151,01 €	5 565,00 €	62 716,01 €
7351 - Taxe sur l'électricité	26 000,00 €	8 879,00 €	34 879,00 €
74121-74121 - Dotation de solidarité rurale	32 000,00 €	1 649,00 €	33 649,00 €
7472 - Régions	6 060,00 €	-3 960,00 €	2 100,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	7 000,00 €	20 000,00 €	27 000,00 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		32 690.00 €	

INVESTISSEMENT	BP + DM1 + DM2	DM 3/2015	BP+ DM1+ DM 2 + DM 3/2015
202 - Frais de réalisation de document d'urbanisme	12 425,00 €	6 693,78 €	19 118,78 €
2112 Terrain de voirie	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
2152 - Panneau op 16	3 000,00 €	-2 029,94 €	970,06 €
21571-Matériel roulant	4 000,00 €	-4 000,00 €	0,00 €
21318 - Bâtiments enveloppe piscine	24 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
020-Dépenses imprévues en investissement	6 663,84 €	-6 663,84 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		0 €	

3°) Décision budgétaire modificative n° 1/2016 – Pôle commercial

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°1/2016 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP	DM 1/2016	BP+ DM1/2016
615228 – Entretien de bâtiments	0.00 €	3 489.05 €	3 489.05 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		3 489.05 €	
FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP	DM 1/2016	BP+ DM1/2016
74741 – Subvention commune	6 252.41 €	3 489.05 €	9 741.46 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		3 489.05 €	

4°) Décision budgétaire modificative n° 2/2016 – Transport

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°2/2016 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP	DM 2/2016	BP+ DM2 +DM1/2016
6161 – Assurances multirisques	3 500.00 €	1 713.67 €	5 213.67 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		1 713.67 €	
FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP	DM 2/2016	BP+ DM2 +DM1/2016
74741 – Subvention commune	9 414.00 €	1 713.67 €	11 127.67 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		1 713.67 €	

5°) Création de trois postes d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait créé trois emplois avenir pour les besoins des services techniques. Le financement desdits contrat arrive à leur terme. Compte tenu de la charge de travail des services techniques, du non remplacement d'un agent et du transfert de la compétence voirie et espaces verts à la future Communauté Urbaine, Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoint technique de deuxième classe affectés aux services techniques pour une durée hebdomadaire de 35h00 à compter du 15 novembre 2016 (pour deux postes) et au 1^{er} décembre 2016 pour le troisième poste. Les trois postes seront au 1^{er} janvier 2017 transférés à la Communauté Urbaine.

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer deux emplois d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet à compter de 15 novembre 2016.
- décide de créer un emploi d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet à compter de 1^{er} décembre 2016.
- Charge Monsieur le Maire du recrutement.

- Dit que la rémunération des agents recrutés sera fixée par arrêté municipal de nomination de l'agent. La cadence d'avancement des agents engagés sera celle de leur catégorie professionnelle.

6°) Attribution du marché pour la création d'une aire de jeux dans le parc municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'il a lancé une consultation adaptée pour le marché pour la création d'une aire de jeux dans le parc municipal. Six entreprises ont remis une offre avec pour certaines des variantes, soit 10 propositions. Une offre, reçue hors délais, n'a pas fait l'objet d'analyse. La commission d'appel d'offres réunie le 26 septembre et le 13 octobre propose de retenir l'entreprise MULTISERVICES avec l'offre de base FD aménagement, jeux extebois pour un montant de 55 025.26€ HT soit 66 030.31€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le marché avec MULTISERVICES avec l'offre de base FD aménagement, jeux extebois pour un montant de 55 025.26€ HT soit 66 030.31€ TTC.

7°) Déclassement d'une parcelle dans le domaine privé de la commune : projet de pôle médical.

Le projet est suspendu compte tenu de l'incendie de la salle polyvalente.

8°) Incendie de la salle polyvalente : point d'avancement du dossier.

Monsieur le Maire présente un point d'avancement du dossier aux membres du conseil municipal.

Nuit du vendredi 30/09 au samedi 1/10

- 0h15 : début de l'incendie de la salle polyvalente
- Le voisinage appelle les pompiers vers 1h10
- Intervention d'une quarantaine de pompiers. Monsieur le Maire est prévenu à 1h25. S'est rendu sur place à 1h28 la salle polyvalente est en proie aux flammes. Les pompiers préservent les deux bâtiments d'habitation et font évacuer les locaux. Monsieur le Maire prévient la municipalité et la direction. Ouverture des locaux de la mairie pour accueillir les habitants évacués. Prise en charge des personnes évacuées par une cellule psychologique, les élus, le personnel et Mme VINCENT.
- Intervention des techniciens d'ENEDIS et de GRDF pour coupure gaz et électricité
- Extinction du feu vers 2h30 grâce aux 6 lances installées sur le réseau des bornes à incendie et à la grande échelle. Excellent travail des sapeurs-pompiers.
- 3h30 : déclaration du sinistre à l'assurance, identification des activités impactées par le sinistre.
- Signature d'un arrêté d'interdiction de pénétrer dans la zone rue verte et devant la salle polyvalente.
- Sécurisation des lieux, maintien jusqu'à 7H30 d'une cellule de pompiers pour extinction des reprises,
- Vers 4h30 arrivée de l'épicière suite à l'appel d'urgence du maire. Après accord des pompiers, évacuation des chambres froides vers la mairie et le restaurant scolaire afin de préserver les marchandises vers 6h15.
- Après contrôle présence CO2, les habitants sont invités à retourner chez eux.

- Débriefing en mairie avec les officiers du SDIS qui ont apprécié la bonne tenue de la borne incendie et l'accueil et le soutien des sapeurs-pompiers.

Samedi 1/10

- Intervention des services de la gendarmerie avec ouverture d'une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.
- Audition des témoins et de deux jeunes en particulier suite à l'information de Daniel Vincent, maire-adjoint, de leur présence la nuit parmi les personnes évacuées.
- Pressentiment par Hubert LEBORGNE, gendarme d'Ouistreham, des auteurs probables de l'incendie. Après analyse de l'audition, garde à vue prononcée.
- Intervention des services techniques pour mise en sécurité du site avec pose de barrières.
- Intervention des services Enedis et GRDF pour rétablissement de l'électricité et du gaz vers 17h00.
- Contact avec l'assureur Monsieur SOLLIER, d'Aviva Assurances pour rendez-vous le dimanche.
- Contact avec les principales associations touchées par le sinistre : Gymnastique, ping-pong, créa des drôles de dames, Club de l'amitié qui disposaient de matériels dans la salle polyvalente.
- Dépôt de plainte du maire à la brigade de Gendarmerie.
- 17H00, arrivée de l'expert sinistre incendie diligenté par le parquet. Explications et nouvelles recherches pour déterminer le cheminement du feu.
- Mise en place d'un gardiennage du site pendant 7 jours.

Dimanche 2/10

- Réouverture de l'épicerie.
- Réunion de la municipalité en cellule de crise pour l'analyse complète de la situation et pour déterminer les premières phases d'action.
- Vers 12H00, appel de la gendarmerie pour enquête close suite aux aveux des deux adolescents.
- Rencontre avec l'assureur, revenu en urgence de l'étranger, pour détermination des démarches à entreprendre.
- Présence de quelques élus pour assurer la surveillance de l'espace protégé.
- En cours de nuit, visite au vigile.

Lundi 3/10

- Rencontre avec l'expert de la compagnie, Monsieur MARIE (poly-expert) et l'assureur Monsieur SOLLIER, Aviva Assurances. Remise de nombreux documents et attestations de contrôles périodiques.
- Visite du site et constatation des dégâts.
- Point sur le déroulement du sinistre
- Constat d'huissier avant intervention d'une société de démolition.
- Rendez-vous avec société de traitement anticorrosion sur les éléments de la cuisine en inox qui sembleraient épargnés, reste les tests électriques. Première intervention dès l'après-midi pour le traitement
- Rendez-vous avec société de mise en sécurité et démolition pour détermination avec l'expert des parties dangereuses nécessitant une démolition et une mise en sécurité.
- Rendez-vous avec France Location pour l'étude pour la mise en place d'une structure mobile pour les activités du groupe scolaire, des TAP et des associations. Nous en contactons plusieurs.
- Visite dès le matin de chaque classe avec Daniel VINCENT, maire-adjoint aux affaires scolaires et Annick DELFARRIEL, maire-adjointe à l'Enfance et Jeunesse afin d'expliquer aux enfants ce qui s'était passé et répondre à leurs nombreuses et

variées interrogations. Certains enseignants avaient par ailleurs évoqué le sujet avec leurs élèves.

- Contact avec les associations pour déterminer leurs besoins
- Comparution immédiate des deux jeunes mineurs avec mise en examen.

Mardi 4/10 – Mercredi 5/10

- Mise en relations des différentes associations avec les communes aux alentours qui proposent des solutions d'hébergement alternatives.
- Enlèvement pour stockage extérieur des éléments mobilier pouvant être sauvés.
- Démarrage des opérations de démolition.
- Mise en sécurité par barrières hautes solidaires entre elles.
- Rencontre avec la référente sinistre de PARTELIOS pour le logement situé au - dessus de l'épicerie.

Jeudi 5/10

- Rencontre de l'inspecteur risque pour le compte d'Aviva : point de la situation, déblocage d'une avance de fonds de 20 000 €, prise en charge directe par Aviva des frais de mise en sécurité (traitement anticorrosion, démolition, gardiennage).
- Echange avec Monsieur Hubert COURSAULT et Madame Sonia de la PROVOTE du Conseil Départemental lors d'une présentation de nouveaux dispositifs à Caen la Mer pour lui évoquer notre dossier et invoquer un éventuel soutien pour l'avenir.
- Poursuite de la sécurisation du site.

Vendredi 6/10

- Contact des particuliers qui avaient loué la salle pour trouver des alternatives et procéder au remboursement des arrhes versés.
- Rencontre avec Madame Corinne FERET, sénatrice du Calvados pour échanger sur le dossier et a assuré le maire d'un possible dossier d'aides sur ses réserves parlementaires.
-

Lundi 10/10

- Rencontre avec Mme LETHELLIER, d'Eurexo, expert pour le compte des parents de l'un des mineurs concernés.
- Rencontre avec un architecte, Frédéric DAVID pour prise de contact avec un économiste pour la détermination de la valeur de reconstruction à l'identique et de la valeur de reconstruction en y intégrant les mises aux normes, en particulier électriques et dans le domaine de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Eléments à chiffrer à présenter à l'expert pour déterminer l'indemnité qui sera versée à la commune.

Trois solutions possibles pour l'avenir :

1. Reconstruction à l'identique sur le site
2. Reconstruction d'un bâtiment différent sur le site
3. Reconstruction d'un bâtiment sur un autre site

A venir :

- Nomination d'un économiste par l'expert pour déterminer une valeur locative et une valeur vénale de la salle avant destruction.
 - La valeur locative servira à la détermination d'une enveloppe qui sera attribuée à la commune, comme il est stipulé dans notre contrat d'assurance, pour une éventuelle location de salle. Le montant sera équivalent à 12 fois la valeur locative. La commune étudiera le poids financier que représentera cette location et fera un choix suivant les possibilités budgétaires. Rencontre du maire avec l'expert lundi 17/10 à 9h00
- Attente d'une rencontre avec les assurances du deuxième jeune.

- Nomination d'un avocat pour représenter la commune dans la détermination des responsabilités et avoir accès au dossier des jeunes.
- Rencontre en mairie avec toutes les associations communales et MJCI avec le Maire et les Maires adjoints concernés.
- Courrier spécifique envoyé à l'ensemble des habitants pour informations complètes sur le sinistre et sur l'avenir à court, moyen et long terme.

Monsieur TOURNIER rajoute que la commune pourra compter sur le soutien du Sénateur Pascal ALLIZARD sur les réserves sénatoriales.

9°) Informations du maire et des maires-adjoints et des conseillers délégués

- Marche-course « Rose » de la Côte de Nacre au profit de la ligue contre le cancer- Dimanche 23 octobre 2016 - Départ de la course-marche à 9h30, à la salle-gymnase Legoupil, av Général Leclerc à Ouistreham Riva-Bella / 5 ou 10 km - marche ou course à pied dans le cadre d'Octobre Rose
- Etreennes : Caen la mer rappelle qu'aucune pratique de démarchage en direction des usagers des services de collecte de déchets n'est tolérée (étrennes, vente de calendrier, etc...).
- SDEC Energie : inauguration des bornes de recharges électriques au réseau Mobisdec le lundi 7 novembre 2016 à 17h30.
- Colis des anciens : distribution le samedi 17 décembre 2016.

10°) Questions orales.

Aucune.

Fin du conseil : 20h30

Prochain conseil : date indéterminée